

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1
- · **UFI:** 72EE-W0NC-000F-DJM1
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Liquide de frein
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CARAT Systementwicklung- und Marketing GmbH & Co. KG

Am Victoria-Turm 2

68163 Mannheim

Germany

· Service chargé des renseignements:

Tel.: +49(0)621/86080-0 Fax: +49(0)621/86080-390 E-Mail: info@carat-gruppe.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tel.: +49 (0) 30 30 686 700 (Giftnotruf Berlin)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Tris[2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl]orthoborate

· Mentions de danger

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

(suite de la page 1)

Contient dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste en raison de leurs propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH, ou il a été établi qu'il ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

	• •		
· Composants dangereux:			
CAS: 30989-05-0	Tris[2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl]orthoborate	<90%	
EINECS: 250-418-4	🕸 Repr. 2, H361fd		
		<0,10%	
EINECS: 247-781-6	🗘 Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 4, H413		

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- ·Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Maintenir le récipient bien fermé et le stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Le produit est hygroscopique.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

10 - 13 (Aucune autre différenciation n'est faite, car il n'y a pas

il existe des restrictions légales sur le stockage commun.)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023 Date d'impression: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

(suite de la page 3)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle





· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

- · Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des veux/du visage Lunettes de protection anti-bris de verre
- · Protection du corps: Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide · Couleur: Transparent · Odeur: Non caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. <-50 °C

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>260 °C · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé.

pH à 20 °C 7-10,5

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

(suite de la page 4)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 15 mm²/s · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
Densité relative à 20 °C 1,02 - 1,09
Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Pour des informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

· 10.5 Matières incompatibles:

Substances oxydantes. Les bases fortes. Les acides forts. L'aluminium. Acide sulfurique. Acide perchlorique. Acide chlorosulfurique.

Hydroxyde de sodium. Pour des informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Possible en traces.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
30989-05-0 Tris[2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl]orthoborate			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
26544-38-7 dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione			
Oral	LD50	2.900 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
		6.200-7.500 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire		5,3 mg/l (rat)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas classée comme perturbateur endocrinien conformément à REACH. l'article 59, paragraphe 1, est incluse dans la liste, ou elle a été notifiée conformément aux critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Commission, il a été établi qu'il ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien présente des caractéristiques de toxicité.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

(suite de la page 6)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (auto-classification) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

16 01 13* liquides de freins

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2023 Numéro de version 3 Révision: 20.06.2023

Nom du produit: COREXX Bremsflüssigkeit DOT 5.1

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 7)

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des veux.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- · Service établissant la fiche technique: Product safety department
- Date de la version précédente: 05.04.2023
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

·* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR